

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 517 Subvention (50.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à signer avec le Mémorial de la Shoah une convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 1er juillet 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 50.000 euros est attribuée à la Fondation Mémorial de la Shoah pour la réfection du Mur des Noms. 19627. 2019-08592.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Fondation Mémorial de la Shoah, 17, rue Geoffroy l'Asnier (4e), la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO